

Le 23 septembre 1963.

Note à Monsieur l'Ambassadeur MicheliZones franches

Les 19 et 20 septembre 1963, à l'occasion de la réunion à Genève de la Commission franco-suisse pour les bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, M. de Montremy, directeur général des douanes françaises, m'a parlé du problème de la révision du régime actuel des zones. M. Lenz n'avait pas pu participer à cette réunion en raison d'un deuil dans sa famille.

M. de Montremy m'a dit qu'il y a quelques jours, il avait participé à une entrevue au Quai d'Orsay avec M. Wormser et M. Leduc. Ce sont ces trois personnalités qui sont chargées du côté français de traiter cette question avec la Suisse. On ne sait pas encore qui remplacera M. de Margerie à la tête de la délégation française à la Commission permanente franco-suisse des zones franches. Lors de cette entrevue, on s'est demandé - a précisé M. de Montremy - si la Suisse n'avait pas décidé de renoncer à une révision du régime des zones franches, vu qu'elle n'avait pas encore répondu à l'aide-mémoire remis par le Quai d'Orsay à l'Ambassade de Suisse à Paris le 27 décembre 1962. M. de Montremy a poursuivi en disant que si tel devait être le cas, il se verrait obligé d'appliquer intégralement les prescriptions de contrôle à la frontière franco-genevoise, ce qui entraînerait de sérieux inconvénients. Selon les dires de M. de Montremy, on lui aurait reproché d'avoir été trop accommodant. Or, de graves fraudes se seraient produites dernièrement, dont les auteurs seraient des étrangers habitant Genève, fraudes dues précisément à l'absence presque totale de contrôle dans ce secteur frontière.



- 2 -

J'ai répondu à M. de Montremy que si nous n'avons pas encore donné suite à l'aide-mémoire français, ce n'est pas parce que nous avons décidé d'abandonner cette affaire, mais uniquement en raison du fait que pour fournir les informations sollicitées, il est nécessaire de procéder à une étude approfondie de certains aspects de la question. Nous comptons cependant pouvoir donner prochainement les renseignements désirés, bien qu'il soit difficile d'indiquer la date précise de cette réponse. M. de Montremy m'a dit que lors de la récente entrevue au Quai d'Orsay, il avait été décidé de faire une démarche diplomatique (à Paris ou à Berne) afin de rappeler aux autorités suisses l'aide-mémoire du 27 décembre dernier. D'après M. de Montremy, les autorités françaises paraissent actuellement très désireuses de négocier. Pour les raisons susmentionnées, mon interlocuteur voudrait que les pourparlers puissent commencer le plus tôt possible. J'ai relevé que pour négocier, il faut pouvoir disposer de tous les éléments afin d'aboutir à une réglementation rationnelle. M. de Montremy est d'avis à ce propos que l'on devrait, du côté suisse, entreprendre une démarche auprès du Quai d'Orsay afin d'annoncer notre prochaine réponse à l'aide-mémoire en question.

---

Je me suis entretenu le 20 de ce mois avec M. Gottret auquel j'ai rapporté la conversation que j'avais eue avec M. de Montremy. Nous sommes convenus que pour gagner du temps, je commencerais à préparer le "cadre" de la réponse à l'aide-mémoire français et que M. Gottret s'efforcera de compléter les informations dont il dispose en se basant également sur l'étude faite par la Chambre de commerce. Je me rendrai de nouveau à Genève, dès que possible, afin de mettre au point avec M. Gottret le texte de la réponse à l'aide-mémoire, qui sera soumis à votre approbation ainsi qu'à celle de M. Dupont.

- 3 -

On peut se demander si, en raison de la nouvelle attitude française, telle qu'elle a été décrite par M. de Montremy, on ne pourrait pas se borner à indiquer sommairement les arguments devant faire l'objet des prochains pourparlers au sein d'une commission d'experts. L'étude de ces arguments pourrait entre temps être poursuivie du côté suisse.

*Riva*